



# EurILCA Master Sud France 2024

L'EurILCA Master Sud France 2024 aura lieu à Saint-Raphaël (Var) dans le sud de la France.

Club Nautique de Saint-Raphaël - CNSR - <https://www.cnsr.fr/>

Ouverture du bureau de course le 17 janvier - 14h

Premier jour de course 19 janvier 2024 - 13h30

Le dernier jour de course sera le 21 janvier 2024 - Remise des prix à 15h30

Diner : Salle de la Rotonde , samedi 20 janvier : 19h

Inscription : 125€ - Inscription tardive : 150€

Course : <https://www.cnsr.fr/regate/eurilca-master-south-france-2024>

## L'avis de course en Anglais fait référence

### 1. RÈGLES

1.1. Chaque régata sera régie par les « règles » telles que définies dans les Règles de voile de World Sailing Racing (RRS). Les prescriptions de l'Autorité Nationale ne s'appliqueront pas.

1.2. La règle 7 (a) de la classe ILCA est restreinte comme suit : « une seule personne doit être à bord pendant la course. La personne doit être nommée sur le formulaire d'inscription. »

1.3. L'Annexe P « Procédures spéciales pour la règle 42 » s'appliquera avec des modifications pour inclure : permettre une réparation initiée par le jury, une pénalité de points pour une première pénalité infligée après l'arrivée et interdire à un bateau qui a été disqualifié pour une infraction à la règle 42 ou qui a abandonné en reconnaissance d'une infraction à la règle 42 en matière de navigation dans la course si cette course est recommencée ou recourue.

1.4. Les voiles doivent avoir le numéro de voile complet ET LES LETTRES NATIONALES conformément aux règles de classe et aux RCV. Les lettres nationales doivent désigner l'autorité

nationale dont le navigateur est membre conformément à la RCV 75.2 et au 2.1 Règlement d'inscription ci-dessus. Cela modifie l'Annexe G 1.1 des RCV.

### 2. RÈGLES D'ENTRÉE

2.1. Seuls les membres actuels entièrement payés de la classe ILCA peuvent participer à la régata. Ces adhésions doivent être faites auprès de l'association de flotte/district et auprès de l'autorité nationale World Sailing du pays où le navigateur navigue habituellement, même si ce lieu ne peut pas être sa résidence permanente ; cependant, ce membre, pour toute raison valable et avec l'approbation des deux présidents de district, peut sélectionner à la place la flotte/le district et l'autorité nationale de World Sailing dans laquelle il a sa résidence permanente conformément à l'article 10 (3) de la constitution de l'ILCA et à l'ILCA. règle deuxième partie article 9. Le navigateur ne peut être membre que d'une seule flotte/association de district. Le numéro World Sailing du navigateur doit être celui de l'autorité nationale World Sailing telle que définie ci-dessus.



Lors de l'inscription, chaque régatier devra présenter une preuve écrite claire de son adhésion actuelle à son association nationale.

2.2. La substitution du régatier inscrit n'est pas autorisée.

2.3. Les concurrents doivent atteindre les âges suivants au cours de l'année 2024 :

Tranche d'âge	Catégorie Maître
30 à 44	ILCA 7 Apprentice Master (hommes uniquement) ILCA 6 Apprentice Master (hommes et femmes)
45 à 54	Master ILCA 7 (hommes uniquement) Master ILCA 6 (hommes et femmes)
55 à 64 ans	ILCA 7 Grand Maître (hommes uniquement) ILCA 6 Grand Maître (hommes et femmes)
65 ans et plus	ILCA 7 Grand Grand Maître (hommes uniquement) ILCA 6 Grand Grand Maître (hommes et femmes)
75 ans et plus	Légende CIPEA 6
30 ans et plus	CIPEA 4 ( Femmes seulement )

2.4 Tout régatier qui n'a pas, à l'heure de clôture des inscriptions, complété son inscription sur le site sera retiré de la liste des régatiers pour cette épreuve et ne sera pas classé lors de cette épreuve. Cela s'applique également aux régatiers qui n'ont pas satisfait à toutes les autres conditions d'entrée.

### 3. FRAIS D'ENTRÉE ET ADRESSES POSTALE POUR ENTRÉES

Les inscriptions doivent être effectuées avant la date indiquée sur le site EurILCA /CNSR. Le paiement des frais d'inscription peut être effectué sur place à condition que le concurrent se soit inscrit et ait envoyé le formulaire d'inscription complété à recevoir avant la date de clôture des inscriptions. Lorsque l'inscription sur place est disponible, les régatiers qui n'ont pas rempli de formulaire d'inscription avant la date de clôture des inscriptions, ou les régatiers qui ne peuvent pas prouver que l'hôte a reçu leur formulaire d'inscription avant la date de clôture des inscriptions, se verront facturer des frais d'inscription tardive. Voir également Avis de Course 2.4.

### 4. MESURE/INSPECTION

Le bateau et l'équipement peuvent être inspectés à tout moment pour vérifier leur conformité aux règles de classe, aux règles relatives aux vêtements mouillés et aux instructions de course à la discrétion de l'inspecteur de l'équipement, du représentant de classe, du comité de course ou du jury international.

### 5. INSTRUCTIONS DE NAVIGATION

Des exemplaires des instructions de course seront disponibles sur le site du CNSR <https://www.cnsr.fr/regate/eurilca-master-south-france-2024/> au plus tard un jour avant les régates.



## 6. FORMAT DE COURSE / COURS

Les parcours seront détaillés dans les instructions de course. En principe, des parcours trapézoïdaux seront utilisés avec des boucles intérieures et extérieures. Le temps visé pour le premier bateau de chaque course sera de 50 minutes. Trois courses seront programmées par jour, consécutivement. Plus de 3 courses ne seront pas autorisées (sauf circonstances exceptionnelles). Il y aura un départ séparé pour les ILCA 7 et ILCA 6 et pour l'ILCA 4 s'il y a au moins 5 concurrents.

Moins de 60 participants dans chaque flotte (ILCA 7, ILCA 6 ou ILCA 4) : Les flottes ne doivent pas être divisées. S'il y a 60 participants ou plus dans une ou plusieurs flottes (ILCA 7 ou ILCA 6), alors les organisateurs peuvent décider de diviser ou non la ou les flottes. Le Comité d'Organisation a le droit de déterminer le nombre de participants pour créer les flottes et la méthode de répartition des flottes (par catégorie d'âge, une série de qualifications/finales ou un round robin). Ces flottes seront composées d'une ou plusieurs catégories d'âge d'un même Rig. Les instructions de course décriront la procédure de composition de la flotte. Lorsque les flottes sont divisées par catégorie d'âge et que plusieurs catégories d'âge courent ensemble, les résultats seront notés à partir des positions finales des participants et ne seront pas recalculés dans leur catégorie d'âge.

## 7. BATEAUX ET ÉQUIPEMENT

7.1. Tous les concurrents ne doivent utiliser qu'une seule coque, voile, mât, bôme, dérive et gouvernail. La série EurILCA Master Series sera

embarquée sur des bateaux de classe Laser reconnus par World Sailing, communément vendus sous la marque « ILCA » ou « Laser ». Tous les bateaux doivent avoir une plaque World Sailing valide fixée conformément aux règles de classe ILCA sur la face arrière du cockpit.

7.2. En cas de dommages, les bateaux et l'équipement ne peuvent être remplacés qu'avec l'autorisation écrite du jugeur de la régates, du jury ou du comité de course. Si le dommage survient plus de 90 minutes avant le premier départ prévu d'un jour de course et avant le départ de la dernière course de la journée, une autorisation verbale provisoire doit être obtenue de l'inspecteur de l'équipement, du jury ou du comité de course et l'autorisation écrite de l'inspection de l'équipement, le jury ou le comité de course doit être demandé avant la fin du temps de réclamation à la fin de la journée au cours de laquelle le remplacement a lieu.

7.3. Les compétitrices placeront un losange rouge de chaque côté de leur voile (dos à dos). Le losange doit mesurer 240 mm de haut et 180 mm de large +/- 5 mm et doit être situé au centre de la voile immédiatement au-dessus de la latte supérieure conformément à la règle de classe ILCA 4(g).

Les programmes des régates individuelles sont détaillés ci-dessous. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site du CNSR <https://www.cnsr.fr/regate/eurilca-master-south-france-2024/>



## 8. PROGRAMMES

Les programmes des régates individuelles sont détaillés sur le mini-site événementiel de chaque régate EurILCA Master situé sur le site eurilca.eu. Les informations concernant l'heure et la date du premier départ et du dernier départ possible le dernier jour se trouvent également sur le mini-site événementiel de chaque régate. L'avis de course de l' EurILCA Master Series est un document général qui reprend tout le contenu du mini-site événementiel de chaque régate. Un avis de course séparé peut être publié à condition qu'il contienne le contenu de l'avis de course général. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site du CNSR <https://www.cnsr.fr/regate/eurilca-master-south-france-2024/>

## 9. JURY INTERNATIONAL

Un jury international peut être nommé conformément à l'Annexe N des RCV et remplir les fonctions énumérées à l'Annexe N2 des RCV. Leurs décisions seront définitives comme le prévoit la règle 70.5 RCV.

## 10. PÉNALITÉS ALTERNATIVES

Pour les réclamations pour lesquelles seule une règle de la partie 2 aurait été enfreinte, une audience d'arbitrage peut être proposée avant toute audience formelle de réclamation.

## 11. COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni établir de communications radio pendant la course, ni recevoir des communications radio qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette

restriction s'applique également aux téléphones mobiles.

## 12. ANTIDOPAGE ET DEPISTAGE DES DROGUES

Les concurrents doivent se conformer à la règle 5 et à la règle antidopage et au code antidopage 21 de World Sailing, qui interdisent l'usage de drogues. Des tests de dépistage de drogues pourront avoir lieu pendant l'événement.

## 13. SÉCURITÉ

Les concurrents doivent porter des vêtements de flottaison individuels à tout moment lorsqu'ils sont à flot, sauf brièvement lorsqu'ils changent ou ajustent leurs vêtements ou leur équipement personnel. Les combinaisons humides et les combinaisons étanches ne sont pas des vêtements de flottaison individuels. Cela change la règle RCV 40.

## 14. NOTATION

### 14.1. Régates individuelles

Le système de notation par points bas ( Annexe A du RRS) s'appliquera. Un minimum d'une course complétée est requis pour valider la régate individuelle. Lorsque 4 courses ou plus sont terminées, 1 score de course sera exclu. Il existe des classements distincts pour chaque catégorie Master, tels que définis à l'article 16.1 Prix ci-dessous. Il se fera par extraction pour chaque catégorie d'âge de la position globale dans la flotte ILCA 7 et ILCA 6 sauf s'il y a plus d'un départ dans les flottes ILCA 7 ou ILCA 6 lorsque le classement sera extrait de la position globale dans la flotte de départ. Les résultats ne



seront pas recalculés par catégorie d'âge à partir d'une flotte combinée. Un classement distinct sera extrait de chaque catégorie d'âge pour les femmes ILCA6. Le résultat de l'ILCA 6 Legend Masters (75 ans et plus) sera déterminé par le score de la série dans la flotte combinée ILCA 6 Great Grand Master et ILCA 6 Legend Master. (Remarque : ce résultat sera extrait du résultat global et publié sans recalcul). Lorsque la flotte n'est pas divisée ou que la méthode de répartition le permet, des prix seront attribués aux 3 premiers vainqueurs du classement général de la flotte ILCA 7 et/ou ILCA 6 mixte et/ou ILCA 6 Femmes.

Si une pénalité de points aboutissait à un score pire que DSQ, la pénalité sera celle correspondant à DSQ. Les scores des autres bateaux ne seront pas modifiés.

## 14.2. Série globale

Le classement général de la série EMS sera composé en additionnant les résultats (position, pas de points) pour chaque catégorie d'âge à chaque régates individuelle. Un classement séparé sera établi pour chaque catégorie d'âge pour les femmes ILCA6.

L' EurILCA Masters Series 2024 comprend les 11 régates au moment du présent avis de course pour la série ainsi que le Championnat d'Europe Master pour un total de 12 régates. Un minimum de 2 régates doivent être courues par un concurrent pour être inclus dans le classement EurILCA Master Series Series 2024 et les 3 meilleurs résultats d'un concurrent seront notés pour le classement général de la série. Pour les régates où un régatier ne participe pas ou où l'événement est annulé pour

quelque raison que ce soit, le concurrent ne marquera aucun point.

Les résultats des concurrents de chaque régates EMS seront recalculés sur la base décrite ci-dessous et le vainqueur de la série sera le concurrent ayant le score total le plus élevé. Lorsqu'il y a égalité sur le total de points entre deux ou plusieurs bateaux, l'égalité sera départagée en faveur du bateau ayant obtenu le plus de premières places dans les régates individuelles, et lorsque l'un de ces bateaux reste à égalité, le plus de deuxièmes places et ainsi de suite. , si nécessaire pour les courses comptant pour le total des points. Si l'égalité persiste, elle fera partie des résultats finaux de la série. Cela change la RCV A8.

Les résultats des régates individuelles seront réévalués sur la base d'un facteur de 1,0 pour chaque épreuve, à l'exception du Championnat d'Europe Masters où le facteur sera de 1,2.

Facteur de course  $\times 100 \times ((\text{nombre total de participants} + 1 - \text{position finale}) / \text{nombre total de participants}) = \text{score}$

## 15. PRIX

15.1. Des prix pour chaque régates seront attribués dans les catégories Master suivantes pour chaque premier régatier.

### **Flotte ILCA 7 :**

ILCA 7 (30 à 44 ans)

Master ILCA 7 (45 à 54 ans)

Grand Maître ILCA 7 (55 à 64 ans) Grand Grand Maître ILCA 7 Hommes (à partir de 65)

### **Flotte ILCA6 :**

Apprenti ILCA 6 Hommes (30 à 44 ans)



Apprenti ILCA 6 Femmes (30 à 44 ans)  
Master ILCA 6 Hommes (45 à 54 ans)  
Master ILCA 6 Femmes (45 à 54 ans)  
Grand Maître ILCA 6 Hommes (55 à 64 ans)  
Grand Maître ILCA 6 Femmes (55 à 64 ans)  
Grand Grand Maître ILCA 6 Hommes (à partir de 65)  
Grand Grand Maître ILCA 6 Femmes (à partir de 65)  
Légende ILCA 6 (à partir de 75)

#### **Flotte ILCA 4 :**

ILCA 4 Femmes au classement général

15.2 Des prix EurILCA de la série globale seront décernés dans chaque catégorie.

### **16. CONSENTEMENT À LA PHOTOGRAPHIE**

En s'inscrivant aux Championnats, les concurrents acceptent qu'ils puissent être photographiés et/ou filmés en participant à la course et/ou en utilisant les installations de la régata et ils consentent à la prise de ces images et à l'utilisation, la réutilisation, la publication et la republication de ces images dans tout médias, en conjonction avec le nom du concurrent ou non, sans compensation et sans l'approbation du concurrent de ces images ou de toute utilisation de celles-ci.

### **17. RESPONSABILITÉ**

Le CNSR, les autorités nationales, l'EurILCA, leurs dirigeants, membres et bénévoles n'acceptent aucune responsabilité en cas de perte de vie ou de propriété, de blessure corporelle ou de dommage causé par ou découlant des régates de la série EurILCA Master Series.

Tous ceux qui participent à un événement le font à leurs propres risques et sous leur propre responsabilité. L'attention est attirée sur la Règle fondamentale 4 des RCV - Décision de courir, qui stipule : « La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir lui incombe seule ».

L'établissement de l'Avis de Course et des Instructions de Course ne limite ni ne réduit en aucun cas les responsabilités complètes et illimitées d'un concurrent étant seul et entièrement responsable de la gestion du bateau qu'il navigue.

Un concurrent doit maintenir son bateau dans un état sûr et navigable.

Le concurrent est entièrement et exclusivement responsable de l'assurance responsabilité civile du bateau qu'il navigue ainsi que de son assurance personnelle accident et maladie. Les détails des exigences d'assurance pour chaque régata peuvent être trouvés dans les informations sur la régata ci-dessous.

Tous les concurrents doivent être assurés par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1 500 000 € (1,5 million d'euros) par événement ou l'équivalent dans toute autre devise.

### **18. INDEMNISATION**

Dans toute la mesure permise par la loi, chaque concurrent s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité le CNSR, les autorités nationales et EurILCA, les propriétaires, affiliés, dirigeants, employés, agents, personnes du comité et officiels de course agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles, vis-à-vis



de tout tiers. réclamation dans la mesure où elle résulte d'actes ou d'omissions d'un concurrent.

## **19. MODIFICATIONS APPORTÉES À L'AVIS DE COURSE**

Cet Avis de Course peut faire l'objet de modifications qui seront identifiées dans l'Avis de Course et notées sur le site Internet du CNSR & Eurilca .

## **20. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Des informations complémentaires seront notifiées soit par l' EurILCA , soit par le CNSR.